

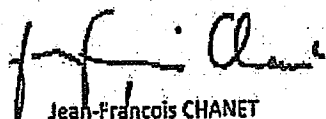
Formations qui ne peuvent être effectuées à distance compte tenu de leur caractère pratique et autorisant à ce titre l'accueil des usagers dans les établissements d'enseignement supérieur concernés

(1° de l'article 34 du décret n° 2020- du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire)

Composante : UFRSTAPS Dijon / Le Creusot

Diplôme ou certificat préparé	Niveau	Intitulé de l'enseignement	Effectif maximal d'un groupe
DEUST AGAPS	D1	UE 14 Approches théorique et pratique des APSA	20
DEUST AGAPS	D1	UE 15 Approches théorique et pratique des APSA	20
DEUST AGAPS	D2	UE 32 Activité physique et santé	20
DEUST AGAPS	D2	UE 34 Approches théorique et pratique des APSA / Spécialité	20
Licence STAPS	L1	UE 14 Approches pratique, technique et didactique des APSA	24
Licence STAPS	L1	UE 15 Approches pratique, technique et didactique des APSA	24
Licence STAPS	L2	UE 34 Approches pratique, technique et didactique des APSA	20
Licence STAPS	L2	UE33 Outils d'aide à la professionnalisation	20
Licence STAPS	L2	UE 35 Analyse du milieu scolaire	5
Licence STAPS	L3 EM	UE 53 Outils d'aide à la professionnalisation	15
Licence STAPS	L3 EM	UE 54 Pratique et modélisation des APSA	30
Licence STAPS	L3 EM	UE 55 Approche didactique et spécialité	30
Licence STAPS	L3 ES	UE 54 Polyvalence	30
Licence STAPS	L3 ES	UE 55 TP Acte de l'entraînement	15
Licence STAPS	L3 ES	UE 55 TP Evaluation des qualités physiques	15
Licence STAPS	L3 Pro GPSAC	UE 54 Communication appliquée au projet culturel et à la diffusion	19
Licence STAPS	L3 Pro GPSAC	UE 63 Communication numérique, Infographie.	19
Master STAPS	Management	UE 11 Méthodologie de la recherche	15

Autorisation donnée pour chacune de ces demandes de dérogation
Besançon le 9 novembre 2020
Le Recteur de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté
Recteur de l'académie de Besançon,


Jean-François CHANET